

Image not found or type unknown



Avp moto victime non assurée

Par **Andrew78200**, le **14/12/2018** à **09:13**

Bonjour, j'ai été percuté par une voiture lors d'un trajet à moto il y a un an, le responsable été alcoolisé et a grillé un stop, moi sur ma moto en permis jeune conducteur avec une moto non bridée et sans assurance pour cause personnelles. J'ai subit 12 opérations lourdes, rééducation intensive, arrêt de travail et je n'en ai pas fini.

Je m'inquiète pour mon indemnisation et la possible sanction pour non assurance et moto trop puissante, le responsable est assuré maif.

Merci mille fois par avance, cordialement.